

N°133
OCTOBRE
2025

entrée

le magazine



advivo

construisons la vie ensemble

CHAUFFAGE :
LES BONNES PRATIQUES POUR
ALLIER CONFORT & ÉCONOMIES

AU SOMMAIRE : 16 nouveaux logements inaugurés à Pont-Evêque • Des jardins partagés dans le centre-ville de Vienne • Une édition réussie pour les chantiers d'été • 8 gestes simples pour bien utiliser son chauffage...



VRAI.... ou FAUX ?

C'EST À ADVIVO DE
RAMASSER LES
ENCOMBRANTS DÉPOSÉS
DANS LES PARTIES
COMMUNES OU DEVANT
LES RÉSIDENCES

FAUX

Les encombrants doivent être déposés directement en déchetterie, dont l'accès est gratuit pour tous. Advivo procède à des enlèvements mais uniquement pour des raisons de sécurité (risques d'incendie, d'accidents) et d'hygiène. Ces interventions engendrent des frais supplémentaires, ce sont des investissements en moins pour améliorer votre cadre de vie.

FAUX

C'est à vous d'engager le dialogue avec votre voisin pour tenter de résoudre le problème. Si le trouble persiste, Advivo peut intervenir dans le cadre d'une procédure amiable, mais votre implication reste indispensable.

Sachez que seul un juge est habilité à prononcer une expulsion, et uniquement au terme d'une procédure longue et complexe.

POUR METTRE FIN AUX
TROUBLES DE
VOISINAGE, IL SUFFIT À
ADVIVO D'EXPULSER
MON VOISIN



APPLICATION DU PRINCIPE DE NEUTRALITÉ EN PÉRIODE ÉLECTORALE

Dans la perspective des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, et afin de préserver le principe de neutralité qui s'applique à la communication en période électorale, il n'y aura pas d'éditorial du Président d'Advivo dans ce numéro du journal « Entrée » ainsi que dans les suivants et ce, jusqu'au terme de l'élection.

LES ACTUS advivo

CHANTIERS D'ÉTÉ : UNE BELLE RÉUSSITE



Du 30 juin au 1er août, plusieurs résidences des quartiers de Saint-Martin, Malissol et Grand Estressin à Vienne et Pont-Évêque ont été rénovées avec la remise en peinture des halls et étages.

Ce sont 36 jeunes, enfants de locataires qui ont participé à ces chantiers, réalisant ainsi leur une première expérience professionnelle rémunérée tout en améliorant leur cadre de vie.

Depuis la création du dispositif en 2002, ils sont près de 1900 à avoir pu en bénéficier.



Suivez toute l'actualité d'Advivo
sur notre site internet :
www.advivo.fr



UNE NOUVELLE RÉSIDENCE ADVIVO À PONT-ÉVÊQUE



En juin, l'Office inaugurait la Résidence *EVIDENCE* à Pont-Évêque. Un projet innovant et humain porté en partenariat avec la commune et le promoteur L&G Groupe.

Pensée pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population et favoriser le vivre-ensemble, cette opération propose une offre mixte en plein coeur de ville : 16 logements sociaux

adaptés aux seniors mais aussi, 23 logements en accession et 3 locaux commerciaux.

Grâce à une implantation idéale à proximité des services/commerces, des aménagements de qualité et une forte dimension intergénérationnelle, cette nouvelle opération propose un cadre de vie inclusif, accessible et durable à ses nouveaux locataires.

CULTIVER LA PROXIMITÉ, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE !



Cet été, Advivo, a eu le plaisir d'accompagner les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants de la ville de Vienne dans la création d'un jardin partagé installé place Camille Jouffray. Un projet porteur de sens, où écoute, apprentissage et engagement citoyen étaient au rendez-vous.

Les premières plantations sont prometteuses : tomates, concombres, aromates (menthe, basilic, verveine), framboisiers... Un beau démarrage pour un espace convivial, imaginé par les enfants et bientôt co-entretenu avec les habitants du quartier.

8

GESTES SIMPLES POUR BIEN UTILISER SON CHAUFFAGE

Advivo vous propose 8 gestes simples pour bénéficier d'un chauffage efficace tout en maîtrisant vos dépenses énergétiques et ainsi contribuer à la préservation de l'environnement.



1 LA BONNE TEMPÉRATURE

L'ADEME, agence de la transition écologique conseille une température moyenne de 19°C dans les pièces à vivre et de 16 à 17°C dans les chambres.

Advivo en collaboration avec les associations de locataires, a décidé de chauffer ses logements à une température de 20°C. Afin de favoriser les économies d'énergie, un réduit de nuit a été généralisé de 22h à 6h avec une température minimale de 19°C (1°C en moins représente environ 7% d'économies !).

2 AÉRER & VENTILER

Ne bloquez pas les aérations des fenêtres, de la cuisine ou de la salle de bains. Un renouvellement régulier de l'air permet de limiter l'humidité dans le logement et d'éviter que l'air ambiant ne se refroidisse trop.

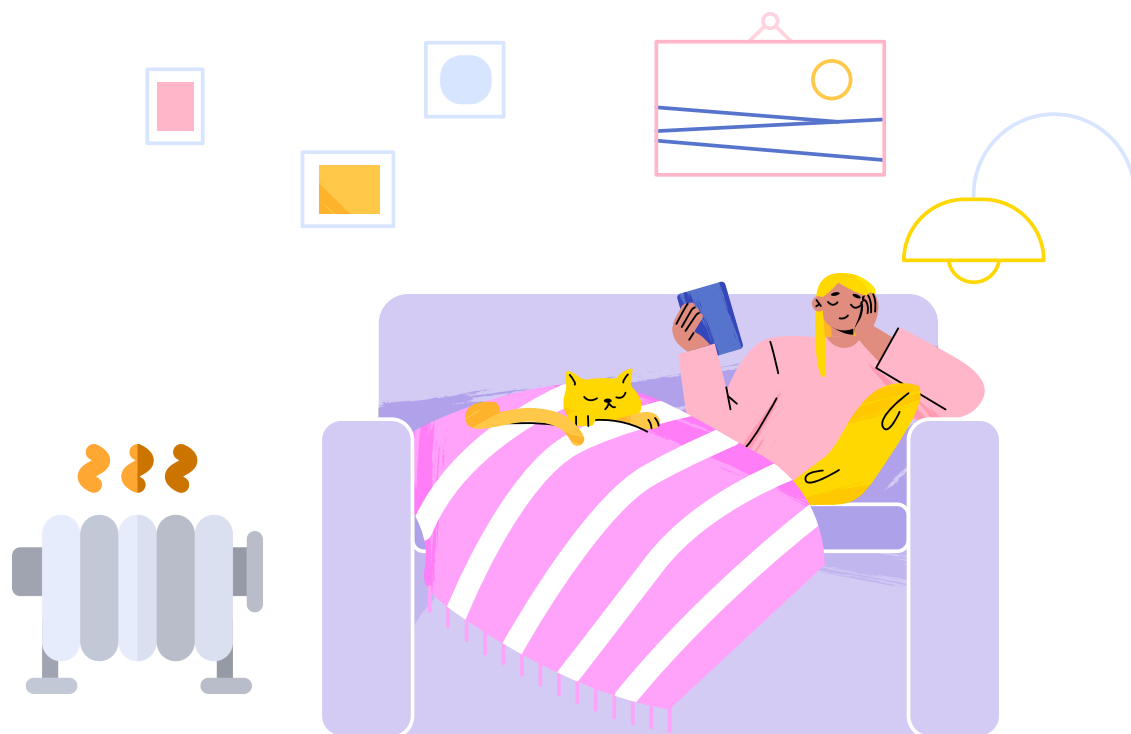
3 LAISSER ENTRER LA CHALEUR DU SOLEIL

Ouvrez vos rideaux et volets, pendant la journée, pour laisser la chaleur du soleil pénétrer votre logement et profiter de cet apport gratuit.

4 PRIVILÉGIER LA CUISSON AU FOUR

Si vous pouvez choisir entre plusieurs modes de cuisson, préférez le four. Grâce à son inertie, il diffuse de la chaleur pendant la cuisson et plusieurs minutes après. Une fois éteint, vous pouvez laisser la porte du four ouverte pour répartir la chaleur dans votre logement.





5 S'ASSURER DU BON FONCTIONNEMENT DES RADIATEURS

Assurez-vous que vos radiateurs soient ouverts et que rien (meuble, rideau ou objet) n'entrave la circulation de l'air autour d'eux.

Si vous entendez des bruits d'eau ou constatez qu'un radiateur est plus chaud en bas qu'en haut, une purge est probablement nécessaire, contactez votre prestataire de maintenance.

N'oubliez pas de dépoussiérer vos radiateurs ! Cela permettra d'améliorer leur efficacité et de réaliser des économies d'énergie.

6 CHAUFFER SEULEMENT QUAND C'EST NÉCESSAIRE

La nuit, ou en journée si vous êtes absent, pensez à baisser le chauffage. Inutile également de chauffer en continu les pièces utilisées seulement quelques minutes, comme la salle de bains ou les toilettes.

Si vos radiateurs paraissent froids par moments, cela ne signifie pas qu'il y a une panne. Grâce au système de régulation en chaufferie, le chauffage peut s'interrompre temporairement dans la journée, tout en maintenant un confort thermique de qualité.

7 FERMER LES VOLETS LA NUIT

Chaque soir, dès l'apparition du froid ou de l'humidité, fermez vos volets. Cela permet de conserver la chaleur à l'intérieur et d'éviter que les pièces ne se rafraîchissent trop rapidement.

8 EMPÊCHER LA CHALEUR DE S'ÉCHAPPER

Baissez la température des pièces inoccupées et fermez les portes pour ne pas refroidir les espaces chauffés. Vous pouvez également isoler certains espaces, comme les escaliers ou les couloirs, avec des rideaux afin d'éviter la fuite de chaleur vers les pièces non utilisées.

Si de l'air froid passe sous votre porte palière, l'installation d'un bas de porte est une solution simple et peu coûteuse. Enfin, vous pouvez installer des rideaux épais sur toutes les fenêtres des pièces chauffées pour pouvoir les fermer la nuit et conserver la chaleur.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES



LES ENCOMBRANTS

Les encombrants dans les résidences du parc social, sont une pollution odorante qui attire les animaux nuisibles, mais aussi une pollution visuelle, celle-ci est due aux incivilités mais pas seulement des résidents, des entreprises, des habitants ne résidant pas sur le quartier, viennent se débarrasser à bon compte de leurs propres déchets.

En effet sous prétexte que les personnes qui y habitent ne sont pas propriétaires, mais que locataires et que ces mêmes encombrants sont débarrassés régulièrement, tout un chacun se permet de procéder à des dépôts sauvages, dont les résidents en font les frais.

Des solutions existent pour que ces pollutions soient éradiquées mise en places par la mairie et votre intercommunalité, renseignez vous aussi auprès de votre bailleur.

Ceux-ci dit habitants vous devez également veiller à ne pas déposer des encombrants, afin de bénéficier d'un cadre de vie agréable, quant aux entreprises et autres personnes, nous demandons à votre bailleur et mairie d'adopter une attitude coercitive envers eux.

INDECOSA-CGT

09 65 16 96 16

indecosacgtisere@orange.fr

DÉGAT DES EAUX (DDE), QUE FAIRE ?



1- **Appelez** : ADVIVO (heures d'ouverture) ou ASTREINTE ; **0427692021** (quand ADVIVO est fermé) (si gros DDE : POMPIERS 18 ou POLICE 17)

2- **Appelez VOTRE ASSUREUR** au plus vite !

3- **Remplissez un CONSTAT AMIABLE de DDE** avec le/la locataire qui a inondé, ou avec ADVIVO (toiture, façade, ...)

4- **Remettez** un exemplaire de ce constat à la personne qui a inondé, et un autre à ADVIVO,

5- **Envoyez** votre constat à votre assureur, conservez en une copie.

Pour tout problème locatif ;

CLCV

06 77 82 68 85

POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS, LA CNL EST LÀ !



Si vous vous interrogez sur les charges locatives, sur les prestations dans les contrats de maintenance, sur le suivi de vos réclamations auprès du bailleur, ou plus généralement sur vos droits et devoirs en tant que locataires, la CNL Isère peut vous accompagner dans vos démarches pour faire valoir vos droits. Nous

pouvons vous renseigner par téléphone ou pendant nos permanences, du lundi au vendredi de 9h à 12h à la maison de la vie associative et citoyenne à Grenoble.

La CNL Isère

**Maison de la vie associative et citoyenne,
6 rue Berthe-de-Boissieux, 38000 GRENOBLE**

contact@cnl-isere.fr

04 38 86 11 36



Article non transmis.

06 59 73 58 36 / 06 95 42 56 03

Courriel : **cglisere@gmail.com**

Site Internet : **www.lacgl.fr**



SIÈGE SOCIAL • AGENCE DE VIENNE
Antenne du centre-ville
Vienne • 04 74 78 39 00
accueil@advivo.fr

Antenne de Saint Martin
04 27 69 20 30
accueil-stmartin@advivo.fr

Antenne de Malissol
04 27 69 20 50
accueil-malissol@advivo.fr

Antenne d'Estressin
04 27 69 20 20
accueil-estressin@advivo.fr

Antenne de L'Isle
04 27 69 20 40
accueil-isle@advivo.fr

**AGENCE DE PONT-ÉVÊQUE
ET DES COMMUNES EXTÉRIEURES**
04 27 69 20 60
accueil-pteveque@advivo.fr

